

Il convertit la pollution en opération écologique

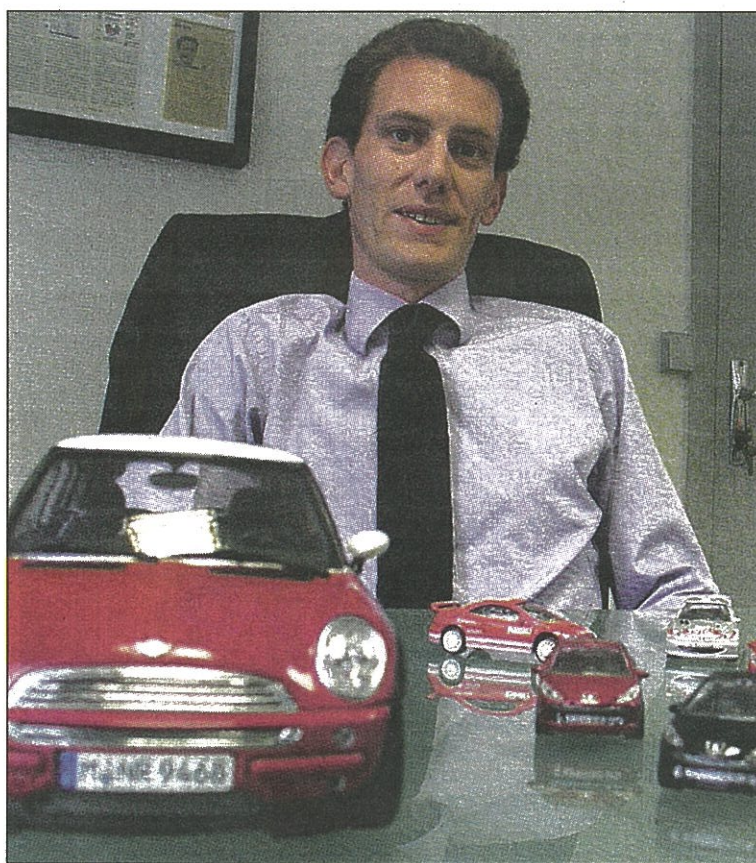
ENVIRONNEMENT. Un loueur de voitures de Neuilly s'est rapproché d'une société spécialisée pour compenser la pollution de ses véhicules par une taxe écologique.

« **C**EST un cadeau qu'on fait à la planète ! » A Neuilly, Cédric Alexandre dirige Fast Lease, une société de location d'un millier de voitures et de scooters. Aujourd'hui, ses véhicules arborent une nouvelle teinte, « compensation carbone ». Et le jeune patron s'est lancé dans un partenariat avec EcoAct, une société spécialisée dans les crédits carbone.

En clair, comment convertir la pollution générée par une activité en pièces sonnantes et trébuchantes qui seront investies dans les programmes environnementaux.

Un vrai bénéfice en termes d'image

« Une berline dégageant 150 g de CO₂ par kilomètre, qui roule 20 000 km, nous coûte 94,50 € en compensation carbone », illustre Cédric Alexandre, calculette à la main. Et le dernier trimestre, sa société a compensé deux tonnes, soit 3 000 €. Un gadget destiné à se donner une conscience ? Pas forcément. « Nous croyons sincèrement à ces projets, assure le chef d'entreprise, et prend le coût de la compensation carbone sur ses marges. Et les clients sont de plus en plus sensibles



NEUILLY-SUR-SEINE, MERCREDI. Cédric Alexandre, patron de Fast Lease, une entreprise de location de voitures, s'est lancé dans la compensation carbone avec la société EcoAct. (LP/O.B.)

à l'écologie, ils délaissent les 4 x 4, privilégient les hybrides... Agir dans ce sens nous apporte un vrai bénéfice d'image. »

L'entreprise qui permet cette conversion écologique est installée à quelques kilomètres, dans la pépinière d'entreprises de Saint-Cloud. C'est l'une des cinq sociétés françaises actuellement sur le marché considérable de la compensation carbone « volontaire ».

Sa mission : évaluer les gaz à effet de serre dégagés par les entreprises sur des méthodes de l'Ademe (Agence pour le développement économique et la maîtrise de l'énergie).

Financer des projets environnementaux

Convertis en argent, ces fonds sont ensuite utilisés par EcoAct pour mener des projets environnementaux dans les pays du Sud : reforestation, développement de fermes à biogaz au Brésil — utiliser le méthane des déjections animales pour en faire de l'énergie —, remplacement du bois des forêts par d'autres végétaux pour les meubles en Amérique latine, nouvelles centrales hydroélectriques...

Créé début 2006, EcoAct compte aujourd'hui une cinquantaine de clients en France. Des géants ont déjà fait appel à la jeune PME pour compenser leur production de gaz à effet de serre, comme Bouygues, Areva, Axa ou General Electric.

Financièrement, une société qui se lance dans cette démarche ne gagne rien. Du moins à court terme. Le loueur de Neuilly l'a bien évalué, c'est en termes d'image que l'impact est fort. « A terme, les clients iront davantage vers une entreprise écologique et responsable que vers une autre », assure Thierry Fomas, patron d'EcoAct.

Comment ça marche ?

■ **Qui est concerné ?** Seules quatre branches sont soumises à des obligations en matière de gaz à effet de serre : la production de papier, d'énergie, de matériaux ferreux et l'industrie minière.

Toutes les autres entreprises se lancent dans la démarche « carbone » par volontariat, avec des sociétés comme Eco-Act.

■ **Le crédit carbone, c'est quoi ?** Il désigne, en tonnes équivalentes CO₂ (teq CO₂), des dégagements de gaz évités dans l'atmosphère.

■ **Comment est établi le diagnostic ?** Six gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) sont convertis en tonnes équivalentes CO₂. Ainsi, une tonne de méthane représente 23 teqCO₂.

■ **Combien cela coûte-t-il ?** Une teqCO₂ vaut environ 20 €. Ces sommes sont injectées dans des projets écologiques.

Toutes ces opérations sont encadrées par le protocole de Kyoto de 1998.